

impérial une rente annuelle propre à maintenir la dignité du chef de l'Eglise. Depuis cette époque, la basilique de Saint-Jean de Latran porte le nom glorieux de reine et mère de toutes les églises, et est considérée comme la cathédrale propre du Souverain-Pontife en sa qualité d'évêque de Rome.

Les autres églises qui à Rome furent construites, ornées ou dotées par le magnanime empereur sont Saint-Pierre au Vatican, Saint-Paul hors les Murs, Sainte-Croix de Jérusalem, Saint-Laurent, Saint-Pierre et Marcellin sur la voie Levicane ; chacune d'entre elles marquant et conservant, dans le respect et la vénération publique, un endroit déjà sanctifié par un événement religieux remarquable, comme le supplice ou la sépulture d'un martyr.

Constantin seconda aussi, avec un généreux empressement la piété de son auguste mère, sainte Hélène, qui, faisant en Palestine de pieux pèlerinages, entreprit de réparer les sacrilèges commis naguère par Adrien, et de rendre au culte et à la dévotion catholique le Calvaire, le Saint-Sépulcre, l'Etable de Bethléem et maint autre endroit sanctifié par quelque mystère de la vie du Sauveur, et que l'idolâtrie impériale avait couvert de décombres et d'immondices.

Outre ces dons et ces libéralités vraiment royales, Constantin, qui avait inauguré la magistrature des pontifes, en faisant des évêques les juges de leur peuple, comme ils en sont les pères et les pasteurs, en permettant aux parties en litige de recourir à leur arbitrage, et en donnant à leur jugement, la sanction légale, donna au pontife souverain tout ce qu'il pouvait lui communiquer de grandeur et de prestige en le constituant *chef et juge roi dans l'empire* ; c'est là en effet la signification la plus apparente et la plus accréditée